

Bibliothèques - Convention cadre entre la Bibliothèque nationale de France (BnF) et le pôle associé régional de Franche-Comté

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : La BnF a, entre autres missions, celle de développer des coopérations avec des bibliothèques ou centres de documentation français et étrangers et de créer ainsi des réseaux documentaires : les pôles associés sont ainsi constitués car ils conservent et communiquent au public des collections auxquelles la BnF reconnaît, pour leur intérêt scientifique et leur valeur patrimoniale, un intérêt national.

Par délibération en date du 5 novembre 2007, le Conseil Municipal approuvait la création du pôle associé régional Franche-Comté ainsi que la signature de la première convention cadre qui a permis la réalisation en 2008, par l'octroi d'une subvention de 8 000 €, de la numérisation des revues des sociétés savantes franc-comtoises.

La nouvelle convention cadre proposée fixe au pôle associé les missions suivantes :

- Valoriser le patrimoine écrit et graphique de la Région Franche-Comté autour d'opérations telles que :

- numériser la presse régionale ancienne ainsi que des documents faisant partie du patrimoine iconographique et scientifique comtois
- signaler des fonds imprimés patrimoniaux et locaux conservés en Franche-Comté
- mettre à jour le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France pour les collections conservées en Franche-Comté.

- Mettre en œuvre un portail numérique régional comtois

L'association ACCOLAD a reçu la mission de faire l'inventaire des ressources documentaires numérisées à ce jour. Elle projette d'en établir un catalogue qui sera mis en ligne sur son site internet.

- Mettre en place des formations sur le thème du patrimoine écrit

La BnF pourra proposer des conventions d'application assorties de subventions afin de permettre la réalisation de ces objectifs ; elle s'engage en outre à soutenir scientifiquement l'ensemble des pôles associés (formations spécifiques, expertises de ses personnels, animation du réseau des pôles associés...).

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué :

- à signer la convention-cadre ainsi que les conventions d'application éventuelles à venir
- à solliciter les subventions auprès de la BnF dans le cadre des programmes fixés au pôle régional.

«**M. Edouard SASSARD** : Comme on termine sur la culture, je vais me permettre simplement une petite remarque : je pense que cela aurait été bien qu'on fasse un point sur Sonorama. Vu ce qu'on a entendu dire, ce qu'on a pu lire dans l'Est Républicain et dans d'autres médias, puisqu'on a fait le bilan culturel le mois dernier, je pense que cela serait bien de faire un petit point d'étape par rapport à la réaction que vous avez eue. Ce n'est pas de votre faute directement mais on aimerait quand même bien savoir si les Bisontins vont être payés, dans quelles conditions et dans quels délais. Puis aussi à partir de maintenant où les rapports seront forcément un petit peu plus tendus, comment pouvez-vous sécuriser avec ces personnes-là justement le budget, sachant que cela nous arrive la première année et peut-être que cela doit nous servir de leçon, et que ferons-nous s'ils ne sont pas reconduits après la 3^{ème} année et qu'ils nous laissent des ardoises au niveau de la Mairie ?

M. LE MAIRE : Vous vous inquiétez des Bisontins qui ne sont pas payés, merci de le faire, vous n'êtes pas le seul. Je m'en suis inquiété il y a déjà quelque temps, je passerai la parole à Yves-Michel DAHOUI après qui va vous répondre et j'ai envoyé une mise en demeure pour que ces entreprises soient payées. Nous avons signé un marché, la Ville de Besançon a donc payé ce qu'elle devait dans le cadre de ce marché qui a été signé et accepté. Sonorama n'est pas l'objet de cette réunion ce soir ni de ce rapport et nous aurons l'occasion d'y revenir. Yves-Michel DAHOUI avait souhaité avec moi que l'on fasse travailler les Bisontins, ce qui n'est pas idiot mais effectivement une partie n'a pas été payée. Donc une réunion est programmée en fin de semaine avec les organisateurs pour leur demander de s'expliquer, et si ces problèmes ne sont pas réglés rapidement, la Ville de Besançon mettra en place les moyens légaux pour faire en sorte que nos compatriotes qui ont travaillé sur ce projet soient payés. Voilà ce que je peux dire par rapport à cela. J'ajoute que la ville, pour le sport comme la culture, respecte ses engagements. Il faut que tout le monde les respecte, là manifestement ce n'est pas le cas.

M. Yves-Michel DAHOUI : C'était très bien résumé Monsieur le Maire. Je n'ai pas grand chose à rajouter. Ce qui nous importe dans l'immédiat, avant de faire un bilan qui sera un bilan global, tant sur la partie artistique que financière, c'est de régler ce qui me paraît urgent, c'est le règlement de l'ensemble des créanciers mais on s'y applique d'une manière tout à fait attentive. Comme le Maire le rappelait, on a une réunion encore cette semaine pour leur demander de réagir et de régler tout le monde, tout simplement. L'urgence pour nous est là pour le moment. Pour le reste on a déjà eu ce débat donc je ne pense pas qu'il soit utile de le reproduire aujourd'hui, je n'aurais pas grand chose à rajouter sur ce qui a été dit et sur les échanges qu'on a eus, sur l'aspect artistique en tout cas de la première édition.

M. Pascal BONNET : On ne va pas relancer le débat. Ceci étant, j'ai été de ceux qui ont dit que quel que soit le résultat de la première année et ne voulant pas entrer dans un jugement artistique, il me semblait souhaitable, quand on commençait quelque chose, de juger sur la durée, j'ai dit cela à un moment donné. Aujourd'hui on n'est plus dans un jugement artistique, on est dans le sérieux et la crédibilité des interlocuteurs. Donc il est normal, c'est la moindre des choses que vous ayez les exigences que vous avez. Mais est-ce qu'au-delà de cela vous envisagez de continuer à travailler avec des gens manifestement qui ont montré des limites de fiabilité ?

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, le rapport concerne une convention cadre entre la Bibliothèque nationale de France et le pôle associé régional de Franche-Comté. Je réponds néanmoins volontiers à vos questions pour donner un point d'étape, de débat. Je pense que d'ici le prochain Conseil Municipal on pourra apporter des réponses aux questions que vous vous posez. Nous sommes actuellement en négociation avec les entreprises ; vous nous autoriserez à laisser l'Adjoint et le Directeur Général Adjoint chargé de la Culture, négocier avec eux. Je retiens avec intérêt que chacune et chacun d'entre vous est d'accord sur la fermeté. Il est inadmissible que les gens ne soient pas payés lorsqu'ils ont effectué un travail, certains intermittents aussi n'ont pas été payés. Il y a des entreprises que cela pourrait mettre en grande difficulté. Nous sommes donc fermes là-dessus, c'est un marché public, il a été payé selon les règles des marchés publics. Maintenant les organisateurs doivent payer sinon on leur demandera de rendre compte devant la justice. Voilà tout ce que je peux vous dire à cet instant précis».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.